

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/286

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 20 mai 2020

OBJET :

**CONSTITUTION DES
COMMISSIONS
COMMUNALES**

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Corinne TANGE, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Séverine LÉTOILE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne COUSSEMANT-BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Emiliano GARCIA, Monsieur Christophe VIGIER, Madame Gwendoline PLUQUET, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

PROCURATIONS : Madame Carla GRÉCO pouvoir à Madame Jocelyne COUSSEMANT-BORDE, Monsieur Gildas PONTOIZEAU pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrice BRONSART

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises à délibération au Conseil Municipal conformément à l'article L.2121-22 du CGCT.

Il propose de créer 3 commissions communales :

- 1.Finances
- 2.Travaux
- 3.Associations / Vie locale / Événementiel

Il explique que les commissions auront pour objet d'étudier, de préparer et de proposer, dans les domaines qui les concernent, tous projets communaux susceptibles de faire l'objet d'une délibération en Conseil Municipal.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le Président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un Vice-Président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 2 juin 2020

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il appelle ensuite les membres du conseil à lui faire parvenir, pour chaque commission, les listes de candidatures.

Monsieur le Maire propose pour chaque commission, la liste de ses représentants, établie comme suit :

FINANCES :

1. Patrice BRONSART
2. Véronique PETIT
3. Virginie VIEVILLE
4. Jocelyne COUSSEMANT-BORDE
5. Jacques GAUBOUR
6. Gildas PONTOIZEAU
7. Emiliano GARCIA

TRAVAUX :

1. Jacques GAUBOUR
2. Julien WHYTE
3. Véronique PETIT
4. Marc ZAPIOR
5. Corinne TANGE
6. José DA ROCHA

ASSOCIATIOS / VIE LOCALE/EVENEMENTIEL :

1. Patrice BRONSART
2. José DA ROCHA
3. Carla GRECO
4. Virginie VIEVILLE
5. Stéphanie PETIAUX
6. Marguerite FONT
7. Isabelle SUEUR-PARENT

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

APPROUVE les listes des élus proposées pour siéger au sein de ces commissions ;

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

